



Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ELECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TELEPHONE
01 40 63 15 39
TELECOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ELECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Saint-Pierre, le 3 avril 2009

M. Jean-Pierre BERÇOT
Préfet de l'Archipel

SAINT-PIERRE

Monsieur le Préfet,

J'ai dernièrement été saisie par une organisation syndicale qui s'inquiète des modes de recrutement dans les administrations à Saint-Pierre-et-Miquelon qui ne favoriseraient pas l'emploi de personnel local.

Il m'a été notamment rapporté qu'un poste de catégorie C était vacant au service judiciaire et qu'il venait d'être ouvert au plan national ?

Il semblerait aussi que certains postes de fonctionnaires à pourvoir au service de la DASS soient occupés par du personnel recruté en CDD ?

Quant à la DTJS, celle-ci s'apprêterait à recruter et à prendre en charge le déplacement d'un vacataire métropolitain pour 4 mois, afin d'effectuer un remplacement dans l'attente que le poste de CAS, libéré par un départ en retraite, soit pourvu ?

Vous connaissez la période difficile que nous traversons, aussi est-il légitime que nous soyons tous très attentifs aux opportunités qui s'ouvrent et à l'évolution de l'emploi local dans la fonction publique. Les élus ultramarins sont d'ailleurs très attachés à ce que ce sujet soit abordé prochainement au cours des Etats généraux de l'Outre-mer.

Par ailleurs, je ne peux que constater et regretter en ce qui concerne notre archipel, l'inertie totale de l'Observatoire de la fonction publique, pourtant créé à cet effet.

Je vous serais donc reconnaissante de bien vouloir m'apporter l'éclairage nécessaire sur ces questions et j'insiste pour que vous sensibilisiez les chefs de service concernant les recrutements dans les administrations locales.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma meilleure considération.

Annick Girardin